



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS au capital de 346.758.000 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 et la société CSF, SAS au capital de 100 347 710 euros, dont le siège social se situe ZI route de Paris - 14120 Mondeville et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 440 283 752 (ci-après dénommées ensemble la « **Société organisatrice** ») organise, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour, des supermarchés Carrefour Market, Market et magasins de Proximité Carrefour Contact, City et Express participants (liste des magasins participants sur carrefour.fr), **un Jeu avec obligation d'achat**, intitulé « **LE GRAND JEU CLUB** » entre le **04/02/2025 au 03/03/2025** (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

Ce jeu est accessible en magasin dans les **hypermarchés Carrefour**, les **supermarchés Carrefour Market** et dans **deux-cent vingt (220) magasins de Proximité (Carrefour Contact, Carrefour City et Carrefour Express) participants** équipés de bornes (liste des magasins participants en Annexe 1) du **04/02/2025 au 03/03/2025**.

Le jeu sera également accessible sur l'Application Mobile Carrefour du **04/02/2025 au 03/03/2025** pour les achats réalisés auprès des **hypermarchés Carrefour**, **supermarchés Carrefour Market** et Carrefour Market et Market et dans les magasins de Proximité (Carrefour Contact, Carrefour City et Carrefour Express).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une carte Club Carrefour, ou d'une Carte PASS (rattachée au compte de fidélité Club Carrefour) et d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « **Participant** »).

Le Participant, **[pour accéder à sa partie de jeu sur l'application Carrefour](#)**, doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 100+ Safari 15+, Microsoft Edge 100+, Chrome 100+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Mac OS 10.15+ (Catalina), iOS 14.4+, Android 10.0+. A défaut, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder à la campagne promotionnelle Firefox.

Ne peuvent pas participer au tirage au sort, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

Le nombre de parties de Jeu n'est pas plafonné, et ce, pendant toute la durée de validité du jeu.

À chaque fois que le joueur acquiert une chance de jeu, cette partie de jeu doit être jouée avant l'acquisition d'une autre avant de pouvoir jouer une partie suivante, et ce, pendant toute la durée de validité du jeu. En effet, **les parties de jeu ne peuvent se cumuler** : chaque partie de jeu doit être jouée avant qu'une nouvelle partie puisse être jouée ; à défaut, la partie de jeu qui précède la nouvelle deviendra obsolète.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour sa participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement, et que le numéro de carte de Fidélité renseigné soit correct.

S'il apparaît, après constitution du fichier du gagnant, qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse, qui tenteraient de modifier les dispositifs des Jeux proposés par des méthodes, combines, manœuvres et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu, seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au jeu.

Pour participer au Jeu via les bornes présentes dans les Magasins Participants et/ou sur l'Application Mobile Carrefour, le Participant doit être porteur d'une Carte Club Carrefour ou Carte PASS et doit, entre le **04/02/2025 au 03/03/2025**, pendant les horaires d'ouverture des Magasins Participants pour le jeu dans ces magasins (1) ou, entre le 04/02/2025 à 00h00 et le 03/03/2025 à 23h59 (heure française) pour le jeu sur l'application (2) :

1/ Dans un Magasin Participant, lors de son passage en caisse, présenter sa Carte Club Carrefour ou Carte PASS, et effectuer une transaction d'un montant égal ou supérieur à 15€.

Un coupon d'information sur le jeu en cours pourra s'éditer (uniquement dans les Magasins Participants pourvus d'une borne). La présentation de sa Carte Club Carrefour ou Carte PASS, ainsi que le montant minimum du panier, sont deux (2) conditions qui donnent droit à une (1) partie de jeu.

Chaque transaction (dont le montant est supérieur ou égal à 15€) réalisée donne droit à une (1) partie de jeu sur la borne et une (1) partie de jeu sur l'application. Par conséquent, **le nombre de parties de jeu par jour et par participant correspond au nombre de transactions réalisées (respectant les conditions), mais les parties de jeu ne se cumulent pas : chaque chance de jeu doit être jouée avant de pouvoir en jouer une suivante.**

Par exemple, si le Participant remplit les conditions du jeu le 4 février 2025 à 10h **et ne se rend pas à la borne et/ou sur l'application**, puis qu'il remplit de nouveau les conditions d'accès au jeu le même jour à 16h et se rend à la borne et/ou sur l'application dans la foulée, alors **il aura uniquement une (1) partie de jeu sur la borne et une (1) partie de jeu sur l'application.**

Tous les participants sont inscrits au tirage au sort hebdomadaire. Chaque transaction réalisée d'un montant égal ou supérieur à 15 € et répondant aux conditions précisées dans le présent règlement donne droit à une (1) chance de participation au tirage au sort hebdomadaire.

Par exemple, si un Participant réalise trois (3) transactions distinctes d'un montant égal ou supérieur à 15 € chacune, il obtient trois (3) chances de gagner au tirage au sort.

2/ 1. Se rendre à la borne des Magasins Participants

A/ Scanner :

- le coupon remis en caisse pour les porteurs de la carte PASS ;
- la carte Club Carrefour (ou le coupon remis en caisse) pour les porteurs de la carte Club Carrefour.

Le Participant détenant une carte PASS peut scanner sa carte Club Carrefour ayant servi à faire ses achats s'il ne souhaite pas utiliser le coupon ou s'il ne l'avait pas reçu en caisse pour des raisons techniques.

B/ Saisir son code cagnotte, et son adresse e-mail (uniquement dans le cas où l'adresse mail n'est pas déjà connue par la Société Organisatrice).

Si le Participant ignore son code cagnotte et/ou ne souhaite pas le saisir, il peut saisir sa date de naissance. Si la date de naissance du porteur de la carte Carrefour n'est pas connue par la Société Organisatrice, le Participant pourra néanmoins accéder à la page de jeu, mais renonce alors au tirage au sort.

Le code cagnotte permet de sécuriser et d'utiliser la Cagnotte Fidélité. Il est composé de 4 chiffres et a été défini lors de la création de la Carte Carrefour ou Carte PASS du client. Il est possible de le créer ou de le modifier :

- Sur l'application mobile Carrefour iOS ou Android dans l'onglet "Fidélité" ;
- Sur le site Internet carrefour.fr, en cliquant sur "Modifier mon code cagnotte" ;
- A l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market et Carrefour Contact ;
- En appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local), touche * et en tapant 1.

À noter : si la borne n'est pas connectée au wifi du magasin, le Jeu ne peut fonctionner correctement, car les transactions ne "remontent" pas dans l'outil. Si le Participant souhaite néanmoins accéder à la page de jeu pour jouer une (1) partie offerte, il renonce au tirage au sort. Dès que la borne sera connectée au wifi, le Participant pourra jouer ses parties acquises.

C/ Chaque partie commence par l'apparition d'un personnage portant une pastille *Le Grand Jeu Club*. Le personnage lance la pastille sur un parcours parsemé de fruits et légumes. Celle-ci rebondit sur les fruits et légumes de manière aléatoire jusqu'à atteindre la ligne d'arrivée.

À la fin du parcours, la pastille atterrit sur l'une des zones finales marquées "Gagné" ou "Perdu". Si elle termine sur une zone "Gagné", une animation de confettis apparaît, et le Participant découvre immédiatement le lot remporté. Dans le cas contraire, si la pastille atterrit sur une zone "Perdu", aucun lot n'est remporté.

D/ Une fois l'annonce du résultat, le Participant est inscrit au tirage au sort hebdomadaire pour tenter de gagner une voiture (lots 10, 11, 12, 13, 14) décrites à l'Article 6/4. Chaque tirage au sort est effectué le mercredi de la semaine suivante (comme stipulé à l'Article 5 du présent règlement). Par exemple, pour les participations au Jeu enregistrées entre le mardi 04/02/2025 et le dimanche 09/02/2025, le tirage au sort aura lieu le mercredi 12/02/2025 à 10h00, heure française.

2/ Se rendre sur l'application Carrefour.

A/ Le Participant se connecte à son compte carrefour, rattache sa Carte à son compte Carrefour et clique sur l'encart du jeu

B/ Le Participant accède à la page du Jeu sur l'application. Chaque partie est symbolisée par l'apparition d'un petit personnage portant une pastille *Le Grand Jeu Club*. Le personnage lance la pastille sur un parcours parsemé de fruits et légumes. Celle-ci rebondit sur les fruits et légumes de manière aléatoire jusqu'à atteindre la ligne d'arrivée.

À la fin du parcours, la pastille atterrit sur l'une des zones finales marquées "Gagné" ou "Perdu". Si elle termine sur une zone "Gagné", une animation de confettis apparaît, et le Participant découvre immédiatement le lot remporté. Dans le cas contraire, si la pastille atterrit sur une zone "Perdu", aucun lot n'est remporté.

C/ Après avoir découvert le résultat de sa partie, un écran s'affiche, proposant au Participant de participer au tirage au sort hebdomadaire pour tenter de gagner une des voitures (lots 10, 11, 12, 13, 14) décrites à l'Article 6/4. Chaque tirage au sort est effectué le mercredi de la semaine suivante (comme stipulé à l'Article 5 du présent règlement). Par exemple, pour les participations au Jeu enregistrées entre le mardi 04/02/2025 et le dimanche 09/02/2025, le tirage au sort aura lieu le mercredi 12/02/2025 à 10h00, heure française.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Il y a au total un million six cent quatre mille cinq cent dix (1 604 510) gagnants. Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

Les gagnants du « 1^{er} lot », « 2^{ème} lot », « 3^{ème} lot », « 4^{ème} lot », « 5^{ème} lot », « 6^{ème} lot », « 7^{ème} lot », « 8^{ème} lot » et « 9^{ème} lot » (lots décrits ci-après à l'Article 6), seront désignés par un processus aléatoire de gain instantané (dit « instants gagnants »). Le Participant sera désigné gagnant si son numéro de partie correspond à un « instant gagnant ». Un instant gagnant est défini par une date et une heure précises auxquelles une dotation est mise en jeu.

Les gagnants du « 10^{ème} lot », et « 11^{ème} lot », « 12^{ème} lot », « 13^{ème} lot », « 14^{ème} lot » sont désignés par tirage au sort hebdomadaire réalisé par un programme informatique déterminant le gagnant de façon aléatoire, sans intervention humaine.

Les dates des tirages au sort sont :

- **Tirage au sort N°1** du 12/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 04/02/2025 et le 09/02/2025.
- **Tirage au sort N°2** du 19/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 10/02/2025 et le 16/02/2025.
- **Tirage au sort N°3** du 26/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 17/02/2025 et le 23/02/2025.
- **Tirage au sort N°4** du 05/03/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 24/02/2025 et le 02/03/2025.
- **Tirage au sort N°5** du 12/03/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées le 03/03/2025.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y a, au total, un million six cent quatre mille cinq cent dix (1 604 510) lots mis en jeu, répartis comme suit :

1/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu dans le cadre des “instants gagnants”, sur les bornes et sur l’application pour les Hypermarchés et Supermarchés, et uniquement sur l’application pour les magasins de Proximité :

- **Le « 1er lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale d’un euro (1 €).

Le bon d’achat gagné sur la borne est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market participants au jeu.

Le bon d’achat gagné sur l’application est valable dans les hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l’application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

Pour les bons d'achat gagnés sur l'application :

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie "Maison et Loisirs"), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
 - si le bon d'achat a été émis du 04/02/2025 au 09/02/2025, il est utilisable jusqu'au 23/02/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 10/02/2025 au 16/02/2025, il est utilisable jusqu'au 02/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 17/02/2025 au 23/02/2025, il est utilisable jusqu'au 09/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 24/02/2025 au 03/03/2025, il est utilisable jusqu'au 17/03/2025.

Il y a, au total, un million cent quarante-huit mille trois cent douze (1 148 312) « 1er lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, cent quatre-vingt-cinq mille vingt et un (185 021) « 1er lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (1 333 333) « 1er lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 2^{ème} lot » :** "Un bon d'achat" d'une valeur commerciale de deux euros (2 €).

Le bon d'achat gagné sur la borne est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market participants au jeu.

Le bon d'achat gagné sur l'application est valable dans les hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

Pour les bons d'achat gagnés sur l'application :

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie "Maison et Loisirs"), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
 - si le bon d'achat a été émis du 04/02/2025 au 09/02/2025, il est utilisable jusqu'au 23/02/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 10/02/2025 au 16/02/2025, il est utilisable jusqu'au 02/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 17/02/2025 au 23/02/2025, il est utilisable jusqu'au 09/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 24/02/2025 au 03/03/2025, il est utilisable jusqu'au 17/03/2025.

Il y a, au total, cent soixante-deux mille deux-cent trente-huit (162 238) « 2^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, vingt-six mille quatre cent quarante et un (26 441) « 2^{ème} lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-neuf (188 679) « 2^{ème} lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 3^{ème} lot » :** "Un bon d'achat" d'une valeur commerciale de trois euros (3 €).

Le bon d'achat gagné sur la borne est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market participants au jeu.

Le bon d'achat gagné sur l'application est valable dans les hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

Pour les bons d'achat gagnés sur l'application :

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie "Maison et Loisirs"), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
 - si le bon d'achat a été émis du 04/02/2025 au 09/02/2025, il est utilisable jusqu'au 23/02/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 10/02/2025 au 16/02/2025, il est utilisable jusqu'au 02/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 17/02/2025 au 23/02/2025, il est utilisable jusqu'au 09/03/2025 ;

- si le bon d'achat a été émis du 24/02/2025 au 03/03/2025, il est utilisable jusqu'au 17/03/2025.

Il y a, au total, quarante-huit mille deux cent cinquante-cinq (48 255) « 3^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, sept mille trois cent un (7 301) « 3^{ème} lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six (55 556) « 3^{ème} lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 4^{ème} lot » :** “Un bon d'achat” d'une valeur commerciale de cinq euros (5 €).

Le bon d'achat gagné sur la borne est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market participants au jeu.

Le bon d'achat gagné sur l'application est valable dans les hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

Pour les bons d'achat gagnés sur l'application :

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
 - si le bon d'achat a été émis du 04/02/2025 au 09/02/2025, il est utilisable jusqu'au 23/02/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 10/02/2025 au 16/02/2025, il est utilisable jusqu'au 02/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 17/02/2025 au 23/02/2025, il est utilisable jusqu'au 09/03/2025 ;
 - si le bon d'achat a été émis du 24/02/2025 au 03/03/2025, il est utilisable jusqu'au 17/03/2025.

Il y a, au total, treize mille neuf cent quatre-vingt-neuf (13 989) « 4^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, deux mille six cent soixante-dix-huit (2 678) « 4^{ème} lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, seize mille six cent soixante-sept (16 667) « 4^{ème} lot » à gagner.

- **Le « 5^{ème} lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de dix euros (10 €).

Le bon d’achat gagné sur la borne est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market participants au jeu.

Le bon d’achat gagné sur l’application est valable dans les hypermarchés Carrefour, supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l’application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

Pour les bons d’achat gagnés sur l’application :

- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat en magasin, alors le bon d’achat a une date limite d’utilisation de 14 jours après sa date d’émission.
- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d’achat a une date de validité qui dépend de sa période d’émission :
 - si le bon d’achat a été émis du 04/02/2025 au 09/02/2025, il est utilisable jusqu’au 23/02/2025
 - si le bon d’achat a été émis du 10/02/2025 au 16/02/2025, il est utilisable jusqu’au 02/03/2025
 - si le bon d’achat a été émis du 17/02/2025 au 23/02/2025, il est utilisable jusqu’au 09/03/2025
 - si le bon d’achat a été émis du 24/02/2025 au 03/03/2025, il est utilisable jusqu’au 17/03/2025

Il y a, au total, quatre mille trois cent cinquante-huit (4 358) « 5^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, sept cent soixante-dix (770) « 5^{ème} lot » à gagner sur l’application.

Il y a donc, au total, cinq mille cent vingt-huit (5 128) « 5^{ème} lot » à gagner.

Les bons d’achat magasins sont valables dans les Carrefour Hypermarchés, Carrefour Market et Market participants au jeu, pour tout achat égal ou supérieur à leur valeur, hors Carburant et Services (hors Carrefour Drive, Billetterie & Spectacles, Energies, Services Financiers & Assurances, Voyages, Traiteur en ligne, Livraison Express, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). Les bons d’achat magasins et e-commerce sont utilisables en une seule fois ; ne peuvent être cédés à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

2/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu dans le cadre des “instants gagnants” uniquement sur les bornes pour les magasins de Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne)

- **Le « 6^{ème} lot » :** “Une e-carte cadeaux Carrefour” d’une valeur commerciale de cinq euros (5 €).

Valable jusqu'à 1 an après la date d'activation dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant). [Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, cinq mille quarante-cinq (5 045) « 6^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

- **Le « 7^{ème} lot » :** “Une e-carte cadeaux Carrefour” d’une valeur commerciale de dix euros (10 €).

Valable jusqu'à 1 an après la date d'activation dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant). [Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, cinquante-deux (52) « 7^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

- **Le « 8^{ème} lot » :** “Une e-carte cadeaux Carrefour” d’une valeur commerciale de quinze euros (15 €).

Valable jusqu'à 1 an après la date d'activation dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant). [Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, dix-sept (17) « 8^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

3/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu dans le cadre des “instants gagnants” pour les Hypermarchés, Supermarchés et magasins de Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sur les bornes et sur l’application

- Le « 9^{ème} lot » désigné par “une PlayStation 5” est l’édition Slim Standard D SONY d’une valeur unitaire de cinq cent quarante-neuf euros (549 €), prix public TTC conseillé en date du 19/11/2024.

Il y a, au total, vingt-quatre (24) « 9^{ème} lot » à gagner sur les bornes.

Il y a, au total, quatre (4) « 9^{ème} lot » à gagner sur l’application.

Il y a donc, au total, vingt-huit (28) « 9^{ème} lot » à gagner.

4/ Détail des lots à gagner en tirage au sort pour les Hypermarchés, Supermarchés et magasins de Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sur les bornes et sur l'application

- **Le « 10^{ème} lot »** : désigné par “une voiture” est le modèle C3 PureTech d’une valeur de 25 200€ (vingt-cinq mille deux cents euros, prix public TTC conseillé en date du 30/08/2024).

Caractéristiques :

Modèle : C3 PureTech 110ch, boîte automatique, MAX ; Couleur : Gris Platinum (métallisé) ; Garnissage : Ambiance Techwood avec sièges Advanced Comfort.

Pour le « 10^{ème} lot », la prestation comprend :

- Les démarches administratives pour la carte grise;
- La livraison dans le magasin Hypermarché Carrefour, ou à défaut Market Carrefour, le plus proche du domicile du Participant (dans la mesure du possible), ou à défaut dans une des concessions automobiles les plus proches du domicile du Participant.
La Société organisatrice fera de son mieux pour livrer le véhicule dans le magasin ou le lieu le plus proche du domicile du Participant, cela ne constituant qu’une obligation de moyens de la Société organisatrice.

Le lot ne comprend pas d’assurance obligatoire ou facultative, qui reste à la charge du gagnant.

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Le « 10^{ème} lot » sera mis en jeu lors du Tirage au sort N°1 du 12/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 04/02/2025 et 09/02/2025.

- **Le « 11^{ème} lot »** : désigné par “une voiture” est le nouveau modèle C3 Turbo, 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS d’une valeur de 17 339€ (dix-sept mille trois cent trente-neuf euros, prix public TTC conseillé en date du 10/12/2024).

Caractéristiques :

Modèle : C3 Turbo 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS ; Couleur : Blanc Banquise ; Ambiance Urban Grey avec Sièges Advanced Comfort.

Pour le « 11^{ème} lot », la prestation comprend :

- Les démarches administratives pour la carte grise;
- La livraison dans le magasin Hypermarché Carrefour, ou à défaut Market Carrefour, le plus proche du domicile du Participant (dans la mesure du possible), ou à défaut dans une des concessions automobiles les plus proches du domicile du Participant.
La Société organisatrice fera de son mieux pour livrer le véhicule dans le magasin ou le lieu le plus proche du domicile du Participant, cela ne constituant qu’une obligation de moyens de la Société organisatrice.

Le lot ne comprend pas d'assurance obligatoire ou facultative, qui reste à la charge du gagnant.

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Le « 11^{ème} lot » sera mis en jeu lors du Tirage au sort N°2 du 19/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 10/02/2025 et 16/02/2025.

- **Le « 12^{ème} lot » :** désigné par “une voiture” est le nouveau modèle C3 Turbo, 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS d'une valeur de 17 339€ (dix-sept mille trois cent trente-neuf euros, prix public TTC conseillé en date du 10/12/2024).

Caractéristiques :

Modèle : C3 Turbo 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS ; Couleur : Blanc Banquise ; Ambiance Urban Grey avec Sièges Advanced Comfort.

Pour le « 12^{ème} lot », la prestation comprend :

- Les démarches administratives pour la carte grise;
- La livraison dans le magasin Hypermarché Carrefour, ou à défaut Market Carrefour, le plus proche du domicile du Participant (dans la mesure du possible), ou à défaut dans une des concessions automobiles les plus proches du domicile du Participant.
La Société organisatrice fera de son mieux pour livrer le véhicule dans le magasin ou le lieu le plus proche du domicile du Participant, cela ne constituant qu'une obligation de moyens de la Société organisatrice.

Le lot ne comprend pas d'assurance obligatoire ou facultative, qui reste à la charge du gagnant.

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Le « 12^{ème} lot » sera mis en jeu lors du Tirage au sort N°3 du 26/02/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 17/02/2025 et 23/02/2025.

- **Le « 13^{ème} lot » :** désigné par “une voiture” est le nouveau modèle C3 Turbo, 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS d'une valeur de 17 339€ (dix-sept mille trois cent trente-neuf euros, prix public TTC conseillé en date du 10/12/2024).

Caractéristiques :

Modèle : C3 Turbo 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS ; Couleur : Blanc Banquise ; Ambiance Urban Grey avec Sièges Advanced Comfort.

Pour le « 13^{ème} lot », la prestation comprend :

- Les démarches administratives pour la carte grise;
- La livraison dans le magasin Hypermarché Carrefour, ou à défaut Market Carrefour, le plus proche du domicile du Participant (dans la mesure du possible), ou à défaut

dans une des concessions automobiles les plus proches du domicile du Participant.
La Société organisatrice fera de son mieux pour livrer le véhicule dans le magasin ou le lieu le plus proche du domicile du Participant, cela ne constituant qu'une obligation de moyens de la Société organisatrice.

Le lot ne comprend pas d'assurance obligatoire ou facultative, qui reste à la charge du gagnant.

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Le « 13^{ème} lot » sera mis en jeu lors du Tirage au sort N°4 du 05/03/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 24/02/2025 et le 02/03/2025.

- **Le « 14^{ème} lot » :** désigné par “une voiture” est le nouveau modèle C3 Turbo, 100ch, boîte manuelle, YOU + pack PLUS d'une valeur de 17 339€ (dix-sept mille trois cent trente-neuf euros, prix public TTC conseillé en date du 10/12/2024).

Caractéristiques :

Modèle : C3 PureTech 110ch, boîte automatique, MAX ; Couleur : Gris Platinium (métallisé) ; Garnissage : Ambiance Techwood avec sièges Advanced Comfort.

Pour le « 14^{ème} lot », la prestation comprend :

- Les démarches administratives pour la carte grise;
- La livraison dans le magasin Hypermarché Carrefour, ou à défaut Market Carrefour, le plus proche du domicile du Participant (dans la mesure du possible), ou à défaut dans une des concessions automobiles les plus proches du domicile du Participant.
La Société organisatrice fera de son mieux pour livrer le véhicule dans le magasin ou le lieu le plus proche du domicile du Participant, cela ne constituant qu'une obligation de moyens de la Société organisatrice.

Le lot ne comprend pas d'assurance obligatoire ou facultative, qui reste à la charge du gagnant.

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Le « 14^{ème} lot » sera mis en jeu lors du Tirage au sort N°5 du 09/10/2025 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées le 03/03/2025.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de la Société organisatrice à aucune remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas aux gagnants de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, **pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.**

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

1/ Remise des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} lots :

Les montants (en euros) correspondant aux gains sont communiqués par email à chaque gagnant, sous forme de bon d'achat. Dans le cas où le gagnant souhaite recevoir son gain sous un autre format dans ceux précisés ci-dessous, il devra le désigner directement sur la plateforme.

Il aura le choix de recevoir son gain de 1€, 2€, 3€, 5€, 10€ :

1. Par email : sur l'adresse mail qui est liée au Compte Fidélité du Participant.
2. Par SMS : Le numéro de téléphone mobile utilisé sera celui saisi lors de la participation au jeu. Le gagnant recevra alors un lien qui lui permettra d'accéder à son bon d'achat de manière dématérialisée.
3. Par impression directe sur la borne.
4. Sur l'application Carrefour, dans la rubrique "Mes bons de réduction".

Une fois le format choisi, le gagnant ne peut changer son souhait.

2/ Remise des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} lots :

Les montants (en euros) correspondant aux gains sont communiqués à chaque gagnant dans un email de la Société organisatrice, confirmant leur gain. Chaque e-carte cadeau Carrefour sera envoyée par mail au plus tard le 17/03/2025. Il est recommandé aux gagnants de surveiller la réception de cet email dans la boîte de réception déclarée lors du jeu, ainsi que dans les spams où les emails peuvent parfois être déroutés par les opérateurs de téléphonie. Les emails contenant les e-cartes cadeau seront envoyés par l'adresse noreply@notif.pro.carrefour.fr

3/ Remise du 9^{ème} lot "une (1) Play Station 5" :

Les gagnants du 9^{ème} lot recevront un email leur confirmant qu'ils ont remporté le lot. Dans cet email, les gagnants seront cordialement invités à partager, le cas échéant, leurs coordonnées pour organiser la livraison de leur PlayStation 5.

Dans le cas où le(s) gagnant(s) ne partage(nt) pas leurs coordonnées ou que celles communiquées sont incomplètes, la hotline se réserve le droit de le contacter pour obtenir les informations manquantes et ainsi assurer la livraison. Les gagnants ont jusqu'au 03/05/2025 inclus pour fournir à la Société organisatrice les éléments nécessaires à la réception de leur gain. Passé ce délai, la dotation appartiendra à Carrefour.

4/ Remise du 10^{ème} lot "la voiture":

À l'issue du tirage au sort N°1, le gagnant du 10^{ème} lot, le modèle de voiture C3 PureTech, d'une valeur de 25 200€, recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu'il a remporté le lot.

5/ Remise du 11^{ème} lot "la voiture":

À l'issue du tirage au sort N°2, le gagnant du 11^{ème} lot, le modèle de voiture C3 Turbo d'une valeur de 17 339€, recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu'il a remporté le lot.

6/ Remise du 12^{ème} lot "la voiture":

À l'issue du tirage au sort N°3, le gagnant du 12^{ème} lot, le modèle de voiture C3 Turbo d'une valeur de 17 339€, recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu'il a remporté le lot.

7/ Remise du 13^{ème} lot “la voiture”:

À l’issue du tirage au sort N°4, le gagnant du 13^{ème} lot, le modèle de voiture C3 Turbo d’une valeur de 17 339€, recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu’il a remporté le lot.

8/ Remise du 14^{ème} lot “voiture”:

À l’issue du tirage au sort N°5, le gagnant du 14^{ème} lot, le modèle de voiture C3 Turbo d’une valeur de 17 339€, recevra un email de la Société organisatrice lui indiquant qu’il a remporté le lot.

Les gagnants respectifs des « 10^{ème} lot », « 11^{ème} lot », « 12^{ème} lot » « 13^{ème} lot » « 14^{ème} lot » seront contactés par les équipes de la Société organisatrice au plus tard le 17/03/2025 pour l’organisation de la remise du lot. Les dotations correspondant à ces lots seront remises localement par le directeur du magasin ou par son représentant, aux gagnants au plus tard le 31/09/2025. Le magasin dans lequel aura lieu la remise sera choisi par le gagnant et sera situé à proximité géographique de ce dernier.

Le gagnant du lot devra fournir les éléments nécessaires pour la réalisation de l’immatriculation du véhicule et déclarer auprès de son assurance ce véhicule afin qu’elle soit effective au jour du retrait de la dotation. Dans le cas contraire, la dotation ne pourra pas être attribuée.

Le gagnant devra être muni obligatoirement d’une pièce d’identité en cours de validité (carte d’identité ou passeport), d’un permis de conduire ou de celui de la personne accompagnante, et du certificat d’assurance préalablement établi.

Il est précisé que, dans le cas où le gagnant ne serait pas en possession d’un permis de conduire valable en France, il sera en mesure de céder le transfert de propriété de la voiture à un tiers de son choix, sous réserve du respect des conditions énoncées dans le présent Règlement de Jeu, notamment de résidence en France métropolitaine (Corse comprise).

Enfin, pour l’ensemble des lots, les dotations ne pourront faire l’objet d’aucune contestation d’aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu’elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu’il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l’objet, de la part de la Société Organisatrice, d’un échange ou d’une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d’une autre nature ou d’une nature équivalente.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n’aurait pas pu être attribuée ou réclamée, restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles, disponible à l’adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles>, s’applique.

ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l’origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;

- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues, entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité, de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte-cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Évry Cedex.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet www.carrefour.fr ou par simple demande écrite envoyée **avant le 30 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi)**, à :

**CARREFOUR - DIRECTION MARKETING CLIENT
D3301 - SERVICE FIDÉLITÉ
93 AVENUE DE PARIS,
91300 MASSY**

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION

11.1 La loi applicable du présent règlement est la loi française.

11.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées à l'adresse postale suivante :

**CARREFOUR - DIRECTION MARKETING CLIENT
D3301 - SERVICE FIDÉLITÉ
93 AVENUE DE PARIS,
91300 MASSY**

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le gagnant ;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- le numéro de la carte fidélité utilisée pour le Jeu ;
- l'objet de sa réclamation.

11.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

Annex 1 - Liste des magasins de Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) équipés de bornes :

CARREFOUR CONTACT MONTBARD -GAMBETTA
CARREFOUR CONTACT HOERDT
CARREFOUR CONTACT GONDREVILLE -BERGERI
CARREFOUR CONTACT FRESNES WOEVRE
CARREFOUR EXPRESS RETHEL -COLBERT
CARREFOUR CONTACT BLAINVILLE-SUR-L'EAU
CARREFOUR CITY PONT A MOUSSON-DUROC
CARREFOUR CONTACT RENWEZ
CARREFOUR CONTACT NANCY -JEANNE D'ARC
CARREFOUR EXPRESS RIBEAUVILLE
CARREFOUR CONTACT SUIPPES
CARREFOUR EXPRESS LUTTERBACH
CARREFOUR CONTACT SAINT JULIEN
CARREFOUR CONTACT WINGEN S/MODER
CARREFOUR CONTACT CHATILLON/SEINE -HER
CARREFOUR EXPRESS OFFENDORF -GAMBSHEI
CARREFOUR EXPRESS MUTZIG -FOCH
CARREFOUR EXPRESS CHATENOIS
CARREFOUR CONTACT PARGNY S/SAULX -JMON
CARREFOUR CITY CHARLEVILLE M -CARRE
CARREFOUR CONTACT LALLAING -PECQUENCOU
CARREFOUR CONTACT BORNEL
CARREFOUR CONTACT FAUVILLE EN CAUX
CARREFOUR EXPRESS MASNIERES
CARREFOUR CONTACT MARCHIENNES
CARREFOUR CONTACT HERMIES -PLACE
CARREFOUR CONTACT RINXENT
CARREFOUR CITY BLERiot PLAGE
CARREFOUR CITY AMIENS -GD D'ESTAING
CARREFOUR CITY AMIENS -ST PIERRE
CARREFOUR CITY ST OMER -ARRAS
CARREFOUR CONTACT ANVIN
CARREFOUR EXPRESS HASPRES -PERI
CARREFOUR CONTACT PERNES EN A -KENNEDY
CARREFOUR CONTACT LOOS -LALO
CARREFOUR CONTACT TETEGHEM -CHAP ROUGE
CARREFOUR EXPRESS LOOS EN GO -REPUBLIQ
CARREFOUR CONTACT FLEURBAIX -GLATTIGNI
CARREFOUR CONTACT TRELON -CLEMENCEAU
CARREFOUR CITY BETHUNE -MOULIN
CARREFOUR CONTACT ECOURT ST QUENTIN
CARREFOUR CITY LAMBERSART -DUNKERQU
CARREFOUR CITY ARMENTIERES -LILLE

CARREFOUR CITY BOULOGNE -ST LOUIS94
CARREFOUR CITY BOULOGNE -BEUCERF
CARREFOUR EXPRESS ST VALERY EN CAUX
CARREFOUR CONTACT SOLRE LE CHATEAU
CARREFOUR CITY AMIENS -VERGEAUX
CARREFOUR CONTACT DESVRES -11 NOVEMBRE
CARREFOUR CONTACT HULLUCH
CARREFOUR CITY NESLE
CARREFOUR CITY AMIENS -H. DE VILLE
CARREFOUR CONTACT FLINES LEZ RACH -RES
CARREFOUR CONTACT ST VENANT
CARREFOUR CONTACT HONDSCHOOTE -CDG
CARREFOUR CONTACT NEUVILLE -TOURCOING
CARREFOUR CONTACT ESCAUDAIN -GAMBETTA
CARREFOUR CONTACT ROUTOT -BOURNEVILLE
CARREFOUR CONTACT HOUDAIN
CARREFOUR CONTACT THEROUANNE -BRUNEAU
CARREFOUR CITY ST NAZAIRE -A.PARE
CARREFOUR CONTACT MONTMARTIN S/MER
CARREFOUR CITY CAEN -ST OUEN
CARREFOUR EXPRESS ST PIERRE LA COUR
CARREFOUR CITY TOURS -GIRAudeau
CARREFOUR CONTACT ST JOACHIM
CARREFOUR EXPRESS BOURG-BLANC -BREST
CARREFOUR EXPRESS COMBOURG -NOTRE DAME
CARREFOUR CONTACT LA MONTAGNE
CARREFOUR CITY LORIENT -BLUM
CARREFOUR CITY BASSE-GOULAIN
CARREFOUR EXPRESS ST-BRIEUC -CITE
CARREFOUR CITY GRANVILLE -DEMAISONS
CARREFOUR CONTACT RAMPAN
CARREFOUR CONTACT TESSY S/VIRE -MINOTE
CARREFOUR CITY QUIMPER -FRANCE LIBR
CARREFOUR CITY LES SABLES -BRIAND
CARREFOUR EXPRESS VALLET -LUNEAU
CARREFOUR EXPRESS BOURNEZEAU -MOULIN
CARREFOUR EXPRESS ECOUCHE -TREVIN
CARREFOUR EXPRESS LA CHAIZE-L-VIC -PAY
CARREFOUR CONTACT BOURBRIAC -ARMOR
CARREFOUR EXPRESS LE PLESSIS-GRAMMOIRE
CARREFOUR CITY FOUGERES -PORTE ROGE
CARREFOUR EXPRESS LOCMINE -CHATEAUBRIA
CARREFOUR CONTACT LA FERRIERE
CARREFOUR EXPRESS LA SUZE-SUR-SARTHE
CARREFOUR CONTACT CHOLET -RAMBOURG
CARREFOUR CITY NANTES -BELLAMY

CARREFOUR CITY BREST -SIAM
CARREFOUR EXPRESS CHOLET -LAENNEC
CARREFOUR CONTACT SOUGE-LE-GANELON
CARREFOUR CONTACT GUILVINEC -MOULIN
CARREFOUR CITY L'AIGLE -BEC'HAM
CARREFOUR CITY LANNION -AUGUSTINS
CARREFOUR CITY LORIENT -NAYEL
CARREFOUR CONTACT BECHEREL
CARREFOUR CONTACT BOURG-DES-COMPTES
CARREFOUR CITY LORIENT -DE GAULLE
CARREFOUR CITY OUISTREHAM -PASTEUR
CARREFOUR CITY SAINT-GREGOIRE -FORG
CARREFOUR CONTACT EVRAN -HOPITAL
CARREFOUR CITY AMBOISE -DE GAULLE
CARREFOUR CONTACT SOULLANS
CARREFOUR CITY ST MALO -STE BARBE
CARREFOUR CONTACT BALLON ST MARS
CARREFOUR CONTACT MONTREUIL-JUIGNE
CARREFOUR CITY ST MALO -VILLE PEPIN
CARREFOUR EXPRESS CAEN -BOUTIQUES
CARREFOUR CONTACT MINIAC MORVAN -LIBER
CARREFOUR CONTACT CAUDAN -VEIL
CARREFOUR EXPRESS BEL AIR DE COMBREE
CARREFOUR EXPRESS TOURS -MAGINOT 51
CARREFOUR EXPRESS TOURS -VICTOIRE
CARREFOUR CONTACT DIGOSVILLE
CARREFOUR CITY CANCALE -EGLISE
CARREFOUR EXPRESS BREST -FRANCHET
CARREFOUR CONTACT SENE
CARREFOUR CONTACT SOUCELLES
CARREFOUR CONTACT MESQUER -ARTISANS
CARREFOUR CONTACT BAIS -L'AUBRIERE
CARREFOUR CITY VIRE -SAULNERIE
CARREFOUR CONTACT ST SEVER CALV -FONTA
CARREFOUR CONTACT MONTREUIL S/ILLE
CARREFOUR CONTACT PICAUVILLE -CORNU
CARREFOUR EXPRESS VAIR-SUR-LOIRE -EURO
CARREFOUR CONTACT ST LAURENT S/SEVRE
CARREFOUR EXPRESS ATHIS MONS -18 AVRIL
CARREFOUR CITY DEUIL LA B -CHAZOTTE
CARREFOUR CITY VILLECRESNES -DAGORN
CARREFOUR CONTACT FAY AUX LOGES
CARREFOUR CONTACT LA CHAPELLE ST URSIN
CARREFOUR CITY LE MEE S/SEINE -CAMU
CARREFOUR EXPRESS THIRON GARDAIS
CARREFOUR CITY STE GENEVIEVE BOIS

CARREFOUR CITY FONTAINEBLEAU -REP
CARREFOUR CONTACT JOUY LE POTIER -ORLE
CARREFOUR CITY PARIS -JUMIN
CARREFOUR CONTACT GRACAY -PARADIS
CARREFOUR CITY RAMBOUILLET -PENTHIE
CARREFOUR CITY PARIS -LACEPEDE
CARREFOUR CITY COURBEVOIE -CLEMENC
CARREFOUR CITY SURESNES -VAILLANT
CARREFOUR CONTACT ST PAUL DES LANDES
CARREFOUR EXPRESS L'ETRAT -11 NOVEMBRE
CARREFOUR CONTACT ARTEMARE
CARREFOUR CITY VALENCE -V.HUGO
CARREFOUR EXPRESS VILLARD-BONNOT -BERG
CARREFOUR CONTACT MASSIAC -DE GAULLE
CARREFOUR CONTACT ALLEVARD MONTOUVRARD
CARREFOUR CITY BORMES-LES-MIMOSAS
CARREFOUR CONTACT FRANGY
CARREFOUR CONTACT LA GAUDE -CAGNES
CARREFOUR CONTACT SAUXILLANGES -ISSOIR
CARREFOUR EXPRESS LUNEL -GAMBETTA
CARREFOUR CITY CANNES -JAURES
CARREFOUR CONTACT L'ARGENTIERE LA BESS
CARREFOUR EXPRESS ALBERTVILLE -REPUB49
CARREFOUR CONTACT ARAMON -DE GAULLE
CARREFOUR EXPRESS CAUMONT-SUR-DURANCE
CARREFOUR CITY ROANNE -V.HUGO
CARREFOUR CITY AVIGNON -MATHERON
CARREFOUR CITY CARPENTRAS -REPUBLIQ
CARREFOUR CITY VILLEURBANNE -BELLEC
CARREFOUR EXPRESS SALLANCHES -ST JACQU
CARREFOUR CITY AVIGNON -REPUBLIQUE
CARREFOUR CITY MANDELIEU -J.PASERO
CARREFOUR CONTACT ARTHEZ-DE-BEARN
CARREFOUR CONTACT MONTFORT EN CHALOSSE
CARREFOUR CONTACT ST ETIENNE DE TULMON
CARREFOUR CITY TOULOUSE -JAURES
CARREFOUR CONTACT MAZERES -CHATEAU EAU
CARREFOUR CONTACT THENON -LIBERATION
CARREFOUR CONTACT LEZIGNAN-CORB -GALLI
CARREFOUR CONTACT SAMATAN -CAHUZAC
CARREFOUR CITY TOULOUSE -MATABIAU
CARREFOUR CITY ONDRES
CARREFOUR CONTACT BIARRITZ -PETIT
CARREFOUR CONTACT ARVERT
CARREFOUR EXPRESS BORDEAUX - NANSOUTY
CARREFOUR EXPRESS URRUGNE -CORNICHE

CARREFOUR CITY TOULOUSE -METZ
CARREFOUR CONTACT VILLEJESUS
CARREFOUR CITY SALSES-LE-CHATEAU
CARREFOUR EXPRESS PEYRESTORTES -EUROPE
CARREFOUR EXPRESS TOULOUGES -LAVOISIER
CARREFOUR CONTACT LA CRECHE -PIECE RON
CARREFOUR CONTACT BLAGNAC -PASTEUR
CARREFOUR CONTACT CHAMPAGNE-MOUTON
CARREFOUR CITY VILLENAVE D'ORN
CARREFOUR CITY DRUELLE -BOULDOU
CARREFOUR CONTACT ST ANTONIN NVAL-FONT
CARREFOUR CONTACT FINHAN -NATIONALE
CARREFOUR CITY SAINT-ESTEVE -DRUON
CARREFOUR CONTACT LAFRANCAISE -RIVAL
CARREFOUR CITY CASTRES -RABAUD
CARREFOUR CONTACT CASTRES -FOCH
CARREFOUR EXPRESS PAYRIN
CARREFOUR CITY PAU -ALSACE LORRAINE
CARREFOUR CITY CARCASSONNE -GOUT
CARREFOUR EXPRESS ALBI -DE GAULLE
CARREFOUR CONTACT COUHE VERAC
CARREFOUR EXPRESS PISSOS
CARREFOUR CONTACT SAINT-JUSTIN -VILLAR
CARREFOUR CONTACT ST-MARTIN-LA-PALLU
CARREFOUR CITY PERPIGNAN -VICTOIRE
CARREFOUR CONTACT POEY-DE-LESCAR
CARREFOUR CONTACT VOUNEUIL -CRX CADET
CARREFOUR CONTACT LES BORDES-S/ARIZE
CARREFOUR CONTACT NAILLOUX -COCAGNE
CARREFOUR EXPRESS MIREPOIX -PETITPIED
CARREFOUR EXPRESS LAVELANET -RESISTANC
CARREFOUR CITY TOULOUSE -PLANA
CARREFOUR CITY LE VERNET -LAURAGAIS
CARREFOUR CITY GRAGNAGUE -ECOLIS
CARREFOUR CITY LES SABLES D'OLONNE -NICOT
CARREFOUR CONTACT LALBENQUE
CARREFOUR CITY LES SABLES D'OLONNE - FRANQUEVILLE
CARREFOUR CITY PARIS VIOLET 21
CARREFOUR CITY PARIS VAUGIRARD 293